

Merci à tous d'être venus très nombreux ce 27 juin 2015 pour affirmer, confirmer, votre opposition à tout projet de moules sur filières devant notre littoral.

Merci à Monsieur le Maire de Saint-Coulomb et aux élus municipaux de leur présence, à Jean Coudray, Adjoint au Maire de Saint-Malo et Stéphane Perrin, conseiller municipal de Saint-Malo et excuser Jean-François Richeux qui ne peut être présent à nos côtés.

Et un merci très chaleureux à Madame Noëlle Demyk, Présidente de l'APLIMAP (*Association pour la Préservation du Littoral de la Malconche et des Pertuis charentais*), Marie-Thérèse Lafarguette, membre de l'APLIMAP et Jacqueline Corson, Conseillère municipale de St Georges d'Oléron venues soutenir notre combat pour la protection de notre littoral menacé par les projets de filières de moules.

Nous voici réunis un an après la signature de l'arrêté autorisant le projet dit « expérimental » de 4 filières de moules dans ce site magnifique protégé par de nombreuses réglementations dont NATURA 2000 et classé Site d'Importance Communautaire.

C'est un site rare !

Sachez que, selon le directeur du Conservatoire du Littoral, **moins de 10% du littoral breton est protégé !**

C'est dire que notre action est légitime de vouloir préserver notre Côte d'Emeraude, ses rochers, ses plages de sable fin, la transparence de ses eaux contre toute menace, tout projet de leur porter atteinte comme les projets de filières de moules.

Depuis un an que s'est-il passé ?

1. Action en justice contre l'arrêté

L'APEME, la SPPEF et les associations de pêcheurs-plaisanciers AsuRIO, Les Courtils et le soutien de l'APPR ont décidé de déposer un recours contre l'arrêté préfectoral.

Le recours a été déposé le 26 août 2014 par notre avocate, Maitre Marie-Pierre Maitre, avocate associée du Cabinet Huglo Lepage.

Mi-novembre, nous avons déposé un référé suspension. Le juge des référés, par son ordonnance du 5 décembre, a prononcé la suspension de la mise en des filières jusqu'à la décision des juges sur le fond.

L'audience devant les juges du Tribunal administratif a eu lieu le 12 juin. Le Président du Tribunal a mis le jugement en délibéré. Nous sommes en attente de la décision.

2. Concernant le projet alternatif que nous avons proposé.

Nous avons adressé une LRAC aux Maires de Cancale, Cherruex et Le Vivier sur mer pour leur demander d'appliquer le Code de l'Environnement afin de faire cesser les rejets de petites moules et

autres déchets plastiques sur l'éstran et en mer. Nous n'avons pas reçu de réponse.

Ces actions sont liées : ce projet alternatif doit être mis en œuvre :

- Mieux produire des moules dans la baie avec des pratiques culturelles des mytiliculteurs en baie du Mont-Saint -Michel respectueuses de l'environnement et du site classé au Patrimoine mondial de l'UNESCO.
 - Préserver notre littoral, notre côte sauvage, nos plages de sable fin.
- C'est ce que nous voulons !

Nous voulons conserver notre sable, rien que notre sable.

(Marie vide un bocal de sable rempli sur place par une petite fille qui jouait sur la plage du Guesclin).

Nous ne voulons pas des nuisances liées à la prolifération des goélands sur nos plages.

Le Guide pratique de l'Ifremer pour les mytiliculteurs voulant mettre en place des filières de moules a été publié au début des années 90... soit il y a plus de 20 ans ! Il indique que les filières ne doivent pas être installées dans des endroits où les courants sont supérieurs à 2 nœuds afin d'éviter le dégrappage des moules : celles-ci se détachent par paquets des filières et viendront s'échouer sur nos plages offrant une nourriture pour les goélands, favorisant ainsi leur prolifération.

3. Notre action lors des élections départementales.

Le Département a en charge l'entretien du littoral... Comme vous le savez, nous avons interrogé les candidats. Puis nous avons demandé au nouveau président du Département de nous rassurer sur l'engagement de la nouvelle assemblée contre les filières :

(Marie a lu la réponse de Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil du Département d'Ille & Vilaine :

« Comme vous je suis très attentif à la protection de notre littoral. Notre côte est un bijou précieux qui doit faire l'objet de la plus grande prudence. C'est pourquoi je suis, comme mon prédécesseur, opposé à l'expérimentation de moules sur filière au large de Cancale, Saint-Coulomb et Saint-Malo. »

Nous remercions très chaleureusement vous tous qui êtes ici au Guesclin et tous ceux qui, par leur adhésion ou leurs dons, ont permis à l'APEME et à nos associations partenaires d'agir en justice.

Notre action est loin d'être terminée : notre littoral est toujours en danger

Adhérez, ré-adhérez à l'APEME, achetez des autocollants.

Merci à vous tous.